

# COMMUNIQUÉ DE LA CLI DE GOLFECH

## CONSEQUENCES DE LA CRISE NUCLEAIRE AU JAPON

La situation nucléaire critique survenue au Japon sur le site de Fukushima Daiichi consécutive au tremblement de terre et au tsunami du 11 mars 2011, a conduit le Conseil d'administration de la CLI de Golfech à se réunir de manière exceptionnelle mardi 22 mars, pour faire un tour d'horizon au regard des éléments d'actualité, et décider de la conduite à tenir en ce qui concerne notre Commission locale d'information.

### I – LA COMMUNICATION

En situation de crise, la communication relève des autorités compétentes en la matière :

- les Pouvoirs Publics,
- l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : [www.asn.fr](http://www.asn.fr),
- l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)  
(accès aux résultats de la surveillance radiologique du territoire français par l'outil cartographique CRITER JAPON).

Vous trouverez sur les sites Internet de l'ASN et de l'IRSN toutes les données et les actualités depuis le 11 mars.

De son côté, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne assure de manière indépendante, avec l'appui technique de son Laboratoire vétérinaire départemental, une surveillance continue de l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech depuis sa mise en service en 1991 (balises de contrôle de l'air atmosphérique d'Agen, Valence d'Agen et Montauban).

Cette surveillance atmosphérique a été mise en alerte renforcée depuis plusieurs jours : pour tout complément d'informations, consulter le site [www.cg82.fr](http://www.cg82.fr).

### II – LA SURETE DES CENTRALES NUCLEAIRES DE FRANCE

Le Conseil d'administration a évoqué plusieurs problématiques :

- sûreté des sites : centrales nucléaires de bord de mer, centrales nucléaires situées en zone sismique ;

- durée de vie des réacteurs français : arrêt et démantèlement des réacteurs les plus anciens ;

- contrôle de la fonction de refroidissement des réacteurs : vérification des systèmes redondants d'alimentation en eau et d'alimentations électriques ;

- Risque d'explosion hydrogène ;

- Prévention des rejets radioactifs à l'extérieur d'un site : efficacité des filtres à sable ? ;

- prise en compte des risques naturels dans la prévention d'une situation accidentelle : la turbidité de l'eau fluviale (présence importante d'alluvions susceptibles d'obstruer les embâcles en cas d'inondation), l'évolution climatique (froid, sécheresse), le cumul de plusieurs catastrophes naturelles (inondation, tempête, séisme), la rupture d'un barrage hydraulique en amont d'un site nucléaire ;

- politique de gestion et de suivi sanitaire des équipes d'intervenants spécialisés en zone exposée aux radiations en situation accidentelle ; droit de retrait et intérêt général ?

### **III – LES MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION**

La CLI et les élus des communes de la zone PPI autour de Golfech font observer que :

- le dépliant sur les consignes de sécurité à la population est en rupture de stock, autour de Golfech. Une mise à jour et une redistribution s'imposent rapidement ;

- une information des pouvoirs publics serait utile en ce qui concerne, pour chaque site, les plans départementaux des stocks de comprimés d'iode de proximité hors zone PPI (Plan Particulier d'Intervention, rayon de 10 km) : comprimés périmés non encore renouvelés, changement de dosage et de posologie, redéfinition de la population prioritaire, évolution de la population dans certains secteurs géographiques.

La CLI de Golfech rappelle que les comprimés d'iode stable (iodure de potassium) permettent de protéger la thyroïde contre les effets éventuels des iodures radioactifs. Aucun traitement par médicament n'existe à ce jour pour se protéger d'autres radioéléments tout aussi dangereux. A ce jour, les seules mesures de protection immédiates et à venir en cas d'accident nucléaire avec rejets radioactifs, restent la mise à l'abri ou/et l'évacuation de la population ainsi que la non-consommation de produits contaminés (eau potable, denrées alimentaires d'origine végétale ou animale).

Enfin, l'expérience tragique du Japon conduit la CLI de Golfech à demander que la programmation des exercices de simulation de crise nucléaire sur chaque site soit respectée par les Pouvoirs publics.

**IV – L'AVENIR DE L'ENERGIE NUCLEAIRE** remis en question à travers le monde et en France en particulier.

\*\*\*\*\*

Autant de questions qui seront posées ce Jeudi 24 mars 2011 à la réunion du Haut Comité de Transparence et d'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) : M. Alexis Calafat, Président de la CLI, a été mandaté à cet effet par le Conseil d'administration, pour faire état des problématiques soulevées par la CLI de Golfech.

La CLI de Golfech demande que lui soient communiqués les rapports des audits qui seront réalisés sur toutes les centrales françaises et celle de Golfech en particulier (à la suite de la décision de l'Union européenne et du Gouvernement français).

Elle demande également à être associée aux réunions bilan concernant l'audit des deux réacteurs de la centrale de Golfech.

Par ailleurs, la CLI de Golfech pose la question de la sortie de la politique du « tout nucléaire » et est prête à participer directement, à travers sa représentation fédérale de l'ANCCLI ainsi que dans le cadre de sa participation au HCTISN au débat national qui sera diligenté à cet égard par les Autorités nationales.